

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'offre d'aire de jeux destinés aux enfants sur la commune ;
- **Considérant** la fréquentation croissante de l'aire de jeu et de ses abords liée à l'utilisation des usagers de la salle du centre social "La Romettine";
- **Considérant** que la Ville de Gap souhaite proposer une offre d'aires de jeux homologuée sur la commune associée de Romette ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

L'objectif de l'opération est de restructurer l'aire de jeu et ses abords afin d'absorber la fréquentation croissante du site.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 91 650 € HT.

Article 3 : Plan de financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès du Département des Hautes-Alpes selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	MONTANT HT (€)	TAUX (%)
DÉPARTEMENT	64 155 €	70 %
AUTOFINANCEMENT	27 495 €	30 %
TOTAL HT	91 650 €	100 %

Article 4 : Modalités

La Ville de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers des organismes financeurs.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 MARS 2024

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 29 MARS 2024
Publié ou notifié le : 29 MARS 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_150
Objet :	Demande de subvention pour la création d'une aire de jeux à Romette
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20240329-D2024_03_150-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240329-D2024_03_150-AI-1-1_0.xml	text/xml	893 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14278.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240329-D2024_03_150-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 mars 2024 à 08h53min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 mars 2024 à 08h54min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 mars 2024 à 08h54min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 mars 2024 à 08h54min21s	Reçu par le MI le 2024-03-29

